Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de mobilité** **SG/SRH/SDCAR/2019-277** **11/04/2019**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Appel à candidatures : 1 poste à la DDTM d'Ille-et-Vilaine

Direction Départementale des Territoires de l'Ille-et-Vilain :

- 1 poste de chef du service economie et agriculture durable (catégorie A).

Poste n° 85227 - Poste vacant.
Date limite de candidature : 17 mai 2019.

La sous-directrice de la gestion
des carrières et de la rémunération

Noémie LE QUELLENEC

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Direction Départementale des Territoires de l'Ille-et-Vilaine

12, rue Maurice Fabre – CS 23167 – 35031 RENNES CEDEX

Chef du service Economie et agriculture durable

<table>
<tr><td colspan="2">N° du poste : 85227

Catégorie : A</td></tr>
<tr><td>Cotation parcours professionnel postes catégorie A : 3</td><td>Part fonction IPF (IPEF) : 4</td></tr>
<tr><td colspan="2">Poste vacant</td></tr>
<tr><td>Présentation de l'environnement professionnel</td><td>Le poste est ouvert au sein du Service Economie et Agriculture Durable (SEAD) de la DDTM d'Ille-et-Vilaine qui gère les aides au bénéfice de plus de 7 000 agriculteurs

L'activité du service est rythmée par la mise en œuvre opérationnelle de la Politique Agricole Commune (1er et 2ème pilier) et par la conjoncture des différentes filières agricoles

Le SEAD compte 30 agents titulaires répartis en 3 pôles et une cellule de coordination des contrôles :

- pôle « aides PAC »

- pôle « foncier agricole et territoires »

- pôle « installation, modernisation et crises conjoncturelles »</td></tr>
<tr><td>Objectifs du poste</td><td>Le chef du SEAD est chargé de la bonne mise en œuvre de la politique agricole commune (PAC) sur le département de l'Ille-et-Vilaine. A ce titre, il s'assure de la bonne application des réglementations communautaires et/ou nationales visant les aides du 1er pilier de la PAC, l'installation des jeunes agriculteurs , la modernisation et le financement des exploitations agricoles, l'octroi des aides agro-environnementales ou encore des aides conjoncturelles. Il est également responsable du contrôle des structures.</td></tr>
<tr><td>Description des missions à exercer ou des taches à exécuter</td><td><u>Au titre des fonctions d'encadrement et de management du service</u>

- il veille à la bonne organisation du service, notamment à l'occasion de la mise en place de nouvelles procédures, en cas d'absence d'agents ou de surcharges de travail.

- il a en charge la notation et l'évaluation des agents du service ;

- il définit et fait appliquer les objectifs collectifs du service ;

- il met en place les outils de pilotage (dont tableaux de bord) au niveau du service et en rend compte à la direction ;

- il organise les réunions de service et de chefs de pôle nécessaires à la coordination des activités et des agents du service ;

- il participe de façon active au comité de direction de la DDTM en y rendant compte de l'activité du service et en proposant les orientations nécessaires à son bon fonctionnement ;

- il participe à la définition et/ou à la mise en œuvre du projet d'orientation stratégique de la DDTM ;

- il représente le préfet ou la DDTM dans les réunions extérieures consacrées à l'agriculture ;</td></tr>
</table>

<table>
<tr><td></td><td colspan="2"><u>En tant que chargé de la mise en œuvre des politiques publiques agricoles</u>
- il veille à la cohérence du plan de charge du service et à sa bonne mise en œuvre, ainsi qu'à la diffusion de l'information et notamment des textes réglementaires;

- il veille au bon recrutement et au bon encadrement des agents vacataires ;

- il est, aux côtés de la direction, l'interlocuteur privilégié des organisations agricoles, en particulier la chambre d'agriculture, et des organismes de service associés ; il veille à la pertinence et à la fluidité de la communication externe du service et est responsable des réunions d'information à destination des usagers du service.

- il est responsable de l' organisation et du bon déroulement des commissions administratives dans le domaine de l'agriculture ; à ce titre il préside par délégation du préfet et du DDTM, les sections voire les réunions plénières de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) ;

- il veille au respect des calendriers des procédures, à leur bon déroulement et à leur traçabilité (au besoin mise en place des manuels de procédures) ;

- il « filtre » le travail en décidant de façon collégiale (comité de direction, réunion des chefs de pôle) des procédures et dossiers prioritaires ;

- il vise les courriers mis à la signature du DDTM ou du préfet sous couvert du DDTM, et est le signataire des décisions de premier niveau dans le cadre des délégations de signatures mises en place par le préfet et le DDTM ;

- il veille au respect des délais de réponse aux usagers, notamment en matière de recours gracieux, hiérarchiques et contentieux ;

- il accueille les usagers du service dans le cadre de procédures de recours délicates.</td></tr>
<tr><td>Champ relationnel du poste</td><td colspan="2"><u>En interne</u>, notamment directeur départemental des territoires et de la mer, directeur adjoint, secrétariat général et autres chefs de services de la DDTM.

<u>En externe</u>, notamment organisations professionnelles agricoles, agriculteurs, élus, autres services de l'Etat.</td></tr>
<tr><td>Compétences liées au poste</td><td>Savoirs

- connaissance des politiques publiques relatives à l'agriculture ;

- connaissance des politiques environnementales orientées espaces agricoles et des politiques d'aménagement du territoire.</td><td>Savoir-faire
- aptitude à manager et animer des équipes nombreuses ;

- aptitude à travailler dans des délais contraints ;

- capacités relationnelles et aptitude au travail en équipe ;

- capacités rédactionnelles ;

- sens des responsabilités, disponibilité, goût pour la négociation sur des dossiers parfois sensibles.</td></tr>
<tr><td>Personnes à contacter</td><td colspan="2">M. Alain JACOBSOONE, directeur - Tel : 02 90 02 31 82
mail : alain.jacobsoone@ille-et-vilaine.gouv.fr</td></tr>
</table>